



# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

## Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#) 

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 2 1 / 0 9 / 2 0 2 3

Dossier complet le : 0 4 / 1 0 / 2 0 2 3

N° d'enregistrement : 2023-7336

## 1 Intitulé du projet

Création de 4 toboggans sur le Jardin Aqualudique O'Gliss Park au BERNARD (85)

## 2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

### 2.2 Personne morale

Dénomination

SAS O'GLISS PARK

Raison sociale

6420Z

N° SIRET

7 9 1 3 2 8 0 3 2 0 0 0 1 0

Type de société (SA, SCI...)

SAS

Représentant de la personne morale :  Madame

Monsieur

Nom

THIBAUD

Prénom(s)

Michaël

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

### 3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
44.b)	Construction d'un ensemble de 4 toboggans d'une emprise de 1 414 m <sup>2</sup> , type "Parcs d'attraction à thème et attractions fixes".  En dessous des seuils pour la rubrique 39 ainsi que dans la nomenclature IOTA?

#### 3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui  Non

#### 3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui  Non

### 4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet vise à installer un ensemble de 4 toboggans - Sting Ray - en lieu et place d'une ancienne attraction sur le Jardin Aqualudique O'Gliss Park afin de proposer une nouvelle offre ludique. La structure de la partie toboggan sera métallique galvanisée, les goulottes seront peintes avec un motif thématique dont les couleurs dominantes sont le noir, le gris et le orange. L'autre section du toboggan sera dans les tons bleu et vert. Son emprise au sol est calculée à 1414 m<sup>2</sup>.

L'artificialisation de la zone se fera dans le sens de l'urbanisation déjà existante. Il n'y aura pas de durcissement des sols car un béton poreux drainant sera installé.

Les 1 580 T d'enrochement mis en place lors du projet initial en 2016 seront déposés et réimplantés le long du cheminement d'accès au Sting Ray.

Tout cet espace sera végétalisé et arboré selon un plan de plantation précis.

#### 4.2 Objectifs du projet

Le parc a besoin de se renouveler et de rester tendance sur les attractions qu'il propose afin d'être compétitif sur le marché des parcs aqualudiques. Ce projet de construction vise à améliorer l'offre d'accueil touristique afin de lui donner une nouvelle dynamique par cette exclusivité mondiale.

C'est pourquoi, il souhaite faire évoluer son attraction existante de simulation de rafting en un ensemble de 4 toboggans unique au monde, le Sting Ray.

Ce projet va lui permettre de faire revenir sa clientèle tout en accueillant de nouveaux visiteurs sensibles à ce type d'attractions.

Ce développement d'une nouvelle infrastructure a été travaillée selon les taux de fréquentation en hausse depuis le début (hors année Covid), qui représente 210 000 entrées vendues sur la saison 2023.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 Dans sa phase travaux

Les travaux sont prévus dès l'accord du permis de construire si toutes les autorisations le permettent. Ils seront réalisés en deux phases de l'hiver 2023 au printemps 2024. Ces travaux sont estimés sur une durée de 5 mois, pendant la période de fermeture du parc.

Si les autorisation tardent, les travaux se réaliseront l'année prochaine.

L'accès au chantier et l'installation de la base vie se fera à l'angle Nord-Est du terrain.

La première phase consiste à la phase de fondation qui devra être réalisée pour la fin de l'année 2023. Les fondations feront de 1,5 m à 2 m de haut en fonction de la nature du terrain sur chaque plot. L'emplacement précis des plots est disponible sur le plan des travaux en Annexe 8, conformément à l'étude des sols en Annexe 9. Le volume estimé de béton pour le radier est de 1 350 m<sup>3</sup> selon le maçon permettant de supporter toute la structure. Il est également prévu l'extension du système de filtration des eaux existant afin d'alimenter la zone et de faire recirculer l'eau au maximum dans un souci d'économie de la ressource.

La deuxième phase de travaux est celle du montage des toboggans sur le printemps 2024 afin d'exploiter le Sting Ray dès la prochaine ouverture, en Juin 2024. Cette phase s'accompagne de l'aménagement des accès, des plages en béton poreux ainsi que de tout l'aménagement paysager du site du projet (plan des plantations en Annexe 10). Le tout conformément aux réglementations en vigueur pour un établissement recevant du public (sanitaire, accès PMR ...).

### 4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

L'usage de cet ensemble de toboggans est identique aux autres toboggans présents sur O'Gliss Parc. Il est estimé 3500 passages par jour sur le Sting Gray.

L'ensemble des aménagements paysagers seront entretenus sur toute la phase d'exploitation du parc dont la période d'ouverture est de juin à septembre.

Il n'est pas prévu de démantèlement pour le moment.

L'ensemble de toboggans est composé de la partie structure et de la partie fondation. Concernant la structure acier et les goulottes, le constructeur EDSUN, s'assure d'utiliser des matériaux de qualité et atteste d'une durée de vie de ses aménagements sur plus de 25 ans. Tous les produits structurels pourront être démontés et seront réemployés. L'entreprise atteste s'en resservir pour des montages d'autres toboggans, des passes à poissons, des glissières de chargement de bateaux ... Pour la partie fondation béton / acier, les matériaux seront récupérés avec des machines spécifiques et envoyés vers des filières de traitement des déchets inertes. Le béton sera séparé de l'acier et concassé pour être notamment réemployé en gravats pour la construction. L'acier extrait des fondations sera quant à lui dirigé vers des filières de recyclage.

Concernant les aménagements aux alentours du toboggan, enrochement et béton poreux, ils seront évacués et envoyés vers des filières de traitement adaptées.

La remise en état des sols se fera par des mouvements de terres disponible sur le site.

## 4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Permis de construire en cours d'instruction : PC 085 022 23 S0011 en Annexe 11.

- Porter à connaissance au dossier de déclaration au titre de la Loi sur l'eau de 2018 : en cours de réalisation pour dépôt dans les prochains jours auprès des services de la DDTM 85.

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Emprise au sol du projet	1 414 m <sup>2</sup>
Emprise de la parcelle concernée ZV 25	35 693 m <sup>2</sup>
Emprise totale O'Gliss Park	165 250 m <sup>2</sup>
Hauteur des constructions	+ 22,92 m

#### 4.6 Localisation du projet

##### Adresse et commune d'implantation

Numéro :  Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal :      BP :    Cedex :

##### Coordonnées géographiques<sup>[1]</sup>

Long. :   °   ,   "  Lat. :   °   ,   "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. :   °   ,   "  Lat. :   °   ,   "

Point de d'arrivée : Long. :   °   ,   "  Lat. :   °   ,   "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

#### 4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui  Non

**4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?**

Oui  Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

**4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».**

Le Permis d'Aménager du Jardin Aquatique O'Gliss Park a fait l'objet d'une étude d'impact, sans observation émise par l'Autorité environnementale dans le délai réglementaire du 20 janvier 2020, suivi d'une enquête publique finalisée en Juillet 2020 (avis du commissaire enquêteur rendu le 30/07/2020).  
Le parc a besoin de se renouveler et de rester tendance sur les attractions qu'il propose afin d'être compétitif sur le marché des parcs aqualudiques. C'est pourquoi, il souhaite faire évoluer son attraction existante de simulation de rafting en un ensemble de 4 toboggans unique au monde.

**5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée**

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZNIEFF la plus proche est la ZNIEFF de type II n°520016277 "Complexe écologique du marais de Poitevin, des zones humides littorales voisines, vallées et coteaux calcaires attenants", située à 360 m au Sud-Est du site du projet.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site du projet est à 2,9 km à l'Ouest du PNR n°FR8000050 "Marais Poitevin".

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZPPAUP AC4 du Bernard est située en limite Sud du Périmètre du Parc de loisirs, de l'autre côté de la RD 949.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les inventaires communaux réalisés en 2012 ainsi que les investigations de terrain réalisées en 2018 sur l'emprise totale du parc aqualudique, n'ont permis d'identifier aucune zone humide sur la zone étudiées pour ce projet de toboggan (Annexe n°X).
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le périmètre du bassin du Marais Poitevin, dans lequel est localisé notre zone d'étude, est identifié en ZRE pour ses eaux superficielles et souterraines.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les sites les plus proches sont situés à 2 km au Sud du site du projet, il s'agit de la ZPS n°FR5410100 et de la ZSC n°FR5200659 "Marais Poitevin".
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

## 6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

### 6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	S'agissant d'un ensemble de 4 toboggans unique au monde, la consommation d'eau a été estimée à 8 m <sup>3</sup> /j selon la base de 3500 passages/j. Un circuit de recirculation d'eau est existant et sera étendu à ce nouvel ensemble. Installé en 2023, il a pu être testé et a permis de réduire par 3 la consommation annuelle du parc aquatique, passant de 63000 m <sup>3</sup> en 2022 à 21000 m <sup>3</sup> en 2023. On estime, avec ce projet, à 21500 m <sup>3</sup> la consommation d'eau en 2024 soit toujours presque 3 fois moins que les années précédentes.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site du projet est déjà imperméabilisé et exploité par une autre attraction.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le volume du terrassement a été estimé à 4500 m <sup>3</sup> qui sera entièrement réutilisé sur site. Les enrochements existants seront déposés et réimplantés le long du cheminement d'accès au Sting Ray.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Lors des travaux de terrassement, les terres existantes seront réparties. Il n'y aura aucun apport de terre.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Comme le camping est déjà exploité, aucune nuisance supplémentaire n'est créée par ce projet. Le site futur du toboggan vient remplacer une attraction existante. Il n'y a pas d'espaces protégés et/ ou remarquables sur le site, qui présente un faible potentiel écologique (Annexe 12). Tout sera mis en œuvre pour préserver la biodiversité existante lors des phases de chantier et d'exploitation.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le chantier se situe en dehors des zones Natura 2000. Des nuisances sonores risquent d'avoir lieu lors de la phase travaux pour les espèces animales. Le risque de perturber les espèces dans leur fonctions vitales est faible. Il n'existe aucun risque de détruire des habitats classés.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site du projet est déjà exploité par les activités du parc. Il n'y a pas de nouvelle consommation d'espaces. Des aménagements paysagers seront réalisés : plantation d'arbres et mise en place de massifs végétalisés. Le détail des aménagements se trouvent en Annexe 10.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Risque météorologique. Risque sismique modéré (aléa 3). Risque faible de retrait-gonflement des argiles.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Pollution accidentelle des eaux.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet a pour objectif de faire venir de nouveaux visiteurs sur le parc. Une augmentation légère du trafic est attendue. Les voitures des clients sont stationnées à l'entrée du parc sur une zone dédiée. Le reste du site est exclusivement piéton tout en laissant l'accès aux véhicules de secours si nécessaire.	
	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le bruit ne va pas évoluer car l'espace aquatique est déjà existant. Il risque d'augmenter au moment du chantier avec la circulation des engins et la réalisation des travaux, soit pendant une période courte.	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	<b>Émissions</b>	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Indirectement par la circulation des véhicules des clients.
		Engendre-t-il des rejets liquides ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est déjà imperméabilisé, il n'y aura pas d'augmentation des eaux de ruissellement. L'eau des toboggans est en circuit fermé de recirculation.
		Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les eaux de nettoyage seront dirigées vers le circuit d'eaux usées déjà dimensionné pour recevoir ce volume. Le nettoyage étant assimilable à l'activité présente avant le projet.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'insertion paysagère de l'ensemble des toboggans a été travaillée afin de s'insérer dans le paysage local par l'utilisation de teinte claire et la végétalisation du site.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les activités humaines resteront inchangées après ce projet.

## 6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui     Non

**Si oui, décrivez lesquelles :**

O'Gliss Park est situé à 3 km au Sud d'O'Fun Park, le second parc de loisirs de la SAS OCEANO LOISIRS, et du site d'hôtellerie de plein-air O'Tel Park en cours de travaux d'aménagement. Avec ce projet de nouveau toboggan sur O'Gliss Park, cité dans l'étude d'impact d'O'Tel Park, le principal impact cumulé est celui des déplacements et des trafics. O'Tel Park permettra de loger les visiteurs sur des courts séjours pour profiter des deux parcs. Il est prévu la mise en place d'un réseau de navette entre les deux parcs de loisirs afin de permettre à la clientèle de pouvoir se déplacer d'un site à l'autre sans avoir besoin de reprendre son véhicule personnel. Une augmentation du trafic avec sa mise en place est attendue bien que négligeable car le réseau de navette et le site O'Tel Park permettront de réduire les déplacements et ainsi le trafic sur le secteur.

---

### 6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui  Non

Si oui, décrivez lesquelles :

---

---

---

### 6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

---

---

### 6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Le projet ne présente d'effets négatifs notables sur l'environnement car son emprise se situe en totalité sur le parc aquatique existant.

Il s'intégrera au mieux dans son environnement par la végétalisation et l'utilisation de matériaux aux tons clairs et naturels.

L'artificialisation du sol sera limitée au maximum par l'utilisation de revêtement drainant.

En phase travaux, toutes les mesures seront prises afin de protéger le site (utilisation des voies existantes, base travaux sur des zones exploitées, balisage, sensibilisation des intervenants).

## 7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Cette demande d'examen au cas par cas concerne une construction d'un ensemble de 4 toboggans dans un parc aqualudique existant depuis près de 7 ans afin de renouveler son offre touristique. Le site ne présente pas d'intérêt environnemental particulier. Son plus gros impact est sa consommation d'eau qui a été réduite par trois avec l'installation d'un système de récupération au sein du parc.

Ces éléments font que le porteur du projet estime que ce projet peut être dispensé d'une évaluation environnementale.

## 8 Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> .	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input checked="" type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Annexe 8 - Plan général des travaux [Jardins d'Art Home, Juillet 2023]	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Annexe 9 - Etude géotechnique de conception O'Gliss Park [GINGER CEBTP, Mars 2015]	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Annexe 10 - Plan des plantations [Jardins d'Art Home, Juillet 2023]	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Annexe 11 - Dossier du Permis de Construire n°PC 085 022 23 S0011 [Art & Concept, Juin 2023]	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Annexe 12 - Prédiagnostic écologique [AGGRA Concept, Septembre 2023]	<input checked="" type="checkbox"/>

## 9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

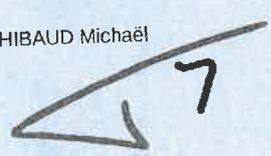
Nom THIBAUD

Prénom Michael

Qualité du signataire PDG

A Moutiers lesiaux

Fait le 04/10/2023

M THIBAUD Michaël  


Signature du (des) demandeur(s)